



RÈGLEMENT DU CONCOURS - FLEURIS TON PATRIMOINE !

Le Pays d'art et d'histoire du Jovinien organise la toute première édition du concours Fleuris ton patrimoine ! qui se tiendra dans le cadre du festival Jardins en fête organisé par l'Office de tourisme.

Ce concours s'inscrit dans la mission du Pays d'art et d'histoire du Jovinien qui est de sensibiliser les habitants du territoire à leur patrimoine et de les inciter à se l'approprier, le valoriser et l'entretenir.

Le Pays d'art et d'histoire du Jovinien remercie les partenaires du concours : **Établissement Nurdin (Horticulture Nurdin)** à Paroy-sur-Tholon et **Au Joli monde de Baron** à Joigny qui fourniront les prix aux gagnants (cf. ci-dessous).

Ce concours comprendra deux catégories : **patrimoine public**, et **patrimoine privé**. Il est ouvert aux habitants de toutes les communes de la Communauté de communes du Jovinien sans limitation du nombre de candidatures par commune.

1- Patrimoine public

Cette catégorie est soutenue par **Établissement Nurdin (Horticulture Nurdin)** situé à Paroy-sur-Tholon.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- L'élément de patrimoine doit se trouver dans l'espace public et doit être public. Il doit contenir une valeur patrimoniale attestée (puits, lavoir, pompe à eau, fontaine, poids ou bascule public, calvaire, croix de chemin, etc.) ;
- L'élément de patrimoine ne doit pas avoir déjà été fleuri avant le concours. Le fleurissement doit avoir lieu à l'occasion du concours ;
- La candidature doit être portée par une association, un syndicat d'initiative, un collectif de citoyens de la commune, un groupe de citoyens créé pour l'occasion, etc.;
- Une attention particulière sera portée à la prise en compte des changements climatiques et des enjeux entourant les pénuries d'eau dans le choix des fleurs qui aura été effectué.

Le gagnant remportera un bon d'achat de **200 euros** offert par **Établissement Nurdin (Horticulture Nurdin)** situé à Paroy-sur-Tholon.

2- Patrimoine privé

Cette catégorie est soutenue par **Au Joli monde de Baron** situé à Joigny.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- L'élément de patrimoine doit être situé sur une propriété privée, mais visible depuis la voie publique. L'élément de patrimoine doit avoir une valeur patrimoniale attestée (puits, pompe à eau, mur rucher, façade patrimoniale, portail ancien, porte-cochère, etc.) ;
- L'élément de patrimoine ne doit pas avoir déjà été fleuri avant le concours. Le fleurissement doit avoir lieu à l'occasion du concours ;
- La candidature doit être portée par le propriétaire de la propriété où se trouve l'élément de patrimoine ;
- Une attention particulière sera portée à la prise en compte des changements climatiques et des enjeux entourant les pénuries d'eau dans le choix des fleurs qui aura été effectué.

Le gagnant remportera un bon d'achat de **200 euros** offert par **Au Joli monde de Baron** situé à Joigny.

3- Marche à suivre

Le concours se déroulera comme suit :

- **10 juin à minuit** : les déclarations d'intention devront être envoyées par email uniquement à l'adresse suivante fleuristonpatrimoine@gmail.com Les déclarations d'intention devront inclure les éléments suivants :
 - Une photo de l'élément de patrimoine vierge qui sera fleuri dans le cadre du concours ;
 - La catégorie dans laquelle le postulant concourt (patrimoine public ou privé) ;
 - La structure (patrimoine public) ou la personne (patrimoine privé) qui porte la candidature ;
 - L'adresse où se trouve l'élément de patrimoine ou bien les coordonnées GPS s'il n'y a pas d'adresse ;
 - 4/5 lignes maximum expliquant l'intérêt patrimonial de l'élément proposé pour le concours.
- **13 juin à minuit** : le Pays d'art et d'histoire du Jovinien communique aux postulants les éléments de patrimoine qui auront été retenus pour le concours ;
- **21 juin** : les membres du jury se déplaceront sur place pour voir les réalisations ;
- **22 juin** : annonce des gagnants pour chacune des catégories.

Les questions sur le concours peuvent être adressées à fleuristonpatrimoine@gmail.com ou au 06.44.07.77.70